



Temoin d'une altercation physique entre 2 personnes

Par **floroy56**, le **09/05/2011** à **12:20**

Bonjour,
Une amie a été témoin d'une altercation physique en pleine journée entre 2 personnes (masculines) dans un lieu public en semaine (parking de supermarché) il y a 4 ans environ (bagarre au point, elle s'est interposée entre eux). Elle a appelé et déposé son témoignage auprès des autorités, elle ne connaissait pas les personnes se bagarrant. Aujourd'hui, malgré sa déposition, on lui demande de venir témoigner au tribunal dans quelques semaines. Son mari est décédé il y a 2 ans, en la laissant avec 2 enfants en bas âge, depuis elle est en grande difficulté psychologique. Suivi depuis seulement quelques mois par un psychiatre, elle n'arrive pas à se convaincre qu'elle doit y aller (elle n'arrive pas à quitter physiquement ses enfants).
A t-elle des recours pour éviter de passer devant le juge mis à part l'hospitalisation?
Que risque t'elle si elle n'y va pas?
Est ce possible qu'elle soit accompagnée au tribunal jusqu'à la barre?
Merci de votre aide.
Bonne journée
Cordialement
floroy56

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **13:51**

[citation]Que risque t'elle si elle n'y va pas?[/citation] ça dépend si le juge décide de l'amener de force ou pas.
[citation]Est ce possible qu'elle soit accompagnée au tribunal jusqu'à la barre?[/citation] elle peut demander une assistance du personnel du tribunal, et même une chaise

Par **floroy56**, le **09/05/2011** à **14:17**

Peut-elle être accompagnée d'un membre de sa famille?

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **15:03**

oui, mais pas à la barre et peut-être pas dans le local à témoin (faites simple, téléphonez au greffe)

Par **floroy56**, le **09/05/2011** à **15:36**

merci, bonne journée.rnFloroy56